



---

# Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité  
et des finances

Exercice 2009

## 5. POLICE NEUCHÂTELOISE

### 5.1. Introduction

L'année 2009 s'est surtout caractérisée par la mise en oeuvre de la réforme police neuchâteloise ainsi que par les diverses manifestations qui ont marqué le bicentenaire de la gendarmerie et le 100<sup>e</sup> anniversaire de la police judiciaire.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le canton de Neuchâtel concrétisait la plus importante réforme de son organisation sécuritaire. La police neuchâteloise passait d'une organisation territoriale à une structure basée sur cinq activités à dimension cantonale. Cette véritable révolution a touché l'ensemble des services et unités avec un redéploiement des effectifs dans les nouveaux centres de compétences. Une réforme d'une telle ampleur a évidemment suscité des craintes, voire de la méfiance auprès des collaboratrices et collaborateurs, ce qui est parfaitement compréhensible. Mais après quatre mois de fonctionnement, force est de constater que l'opération a été réussie et que la police neuchâteloise est ainsi parée pour affronter les défis sécuritaires du XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2009, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En termes d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale avec un taux de plus de 47%. Ce chiffre reflète la qualité du travail des policiers neuchâtelois qui accordent la même attention à tous les types de délits.

Aussi est-il particulièrement réjouissant de constater que le nombre total d'infractions dénoncées est en baisse (-6.4%) par rapport à l'année précédente. On relèvera, en particulier, la baisse des infractions à l'intégrité corporelle dont le nombre diminue pour la première fois depuis 2001. Ces chiffres devraient, ainsi, contribuer à renforcer le sentiment de sécurité de la population neuchâteloise.

Les indicateurs de la statistique des accidents de la circulation sont eux aussi au vert. En effet, avec 908 accidents, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente, cela représente un record négatif absolu pour le canton. A titre de comparaison, en 2000, 1'915 accidents de la route avaient été enregistrés. Cette tendance à la baisse s'accompagne aussi d'un léger recul du nombre de blessés, soit 448 contre 452 l'année précédente. Ce chiffre constitue, lui aussi, un record négatif. On peut se réjouir de cette tendance dont les conséquences en termes de coûts sociaux ne sont pas mesurées mais dont on peut aisément conclure qu'elles se chiffrent par des économies de l'ordre de centaines de milliers de francs.

En termes de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2009 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. L'escalade constatée est inquiétante et la détermination des autorités politiques cantonales et fédérales devrait favoriser la prise de mesures ciblées en vue de juguler ce phénomène. Dans le courant de l'année 2009, le Tribunal fédéral, dans un arrêt publié, a reconnu le bien-fondé de l'arrêt du Conseil d'État relatif à la participation des clubs sportifs aux frais de sécurité publique. Son application demeure cependant difficile en raison de la farouche opposition des clubs à reconnaître la légitimité de cette mesure.

Enfin, la police neuchâteloise, durant l'année écoulée, a poursuivi sa collaboration avec l'ensemble des partenaires sécuritaires, en particulier avec le corps des gardes-frontière dans le cadre du nouvel accord de coopération signé à fin 2008. Les nombreux succès rencontrés sur le terrain lors de diverses affaires ont confirmé que cette approche favorisait la sécurité de l'ensemble de la population dans un esprit de partenariat et non de concurrence.

## 5.2. Gestion générale

### **Bilan manifestations 200<sup>e</sup>**

L'année 2009 a vu la gendarmerie célébrer son bicentenaire et la police judiciaire le centième anniversaire de sa création. Afin de marquer dignement cette double commémoration, la direction de la police neuchâteloise a organisé plusieurs manifestations destinées à mettre en exergue les divers aspects de l'activité de police.

- *Rapport de corps*: il s'est tenu à Couvet, le 13 février, dans le cadre de la toute nouvelle commune de Val-de-Travers et, pour l'occasion, l'ensemble des directeurs de police du canton ainsi que les autorités judiciaires ont été associés à la manifestation.
- *Tour du canton*: la première étape de l'édition 2009 de cette manifestation sportive populaire a été organisée sous l'égide du groupement sportif de la police neuchâteloise qui avait choisi Le Landeron comme village-étape.
- *Exposition rétrospective*: le 29 avril, soit exactement 200 ans après l'acte instaurant une gendarmerie sur la Principauté de Neuchâtel, le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, procédait au vernissage de l'exposition "Au nom de la loi" dans le cadre du Musée militaire de Colombier. Durant plus de 7 mois, le public a eu l'occasion de découvrir un choix de documents et d'objets inédits retraçant l'histoire de la gendarmerie et de la police judiciaire dans le canton.
- *Rencontre des chorales de police*: les 6 et 7 mai, plus de 300 policiers-chanteurs se retrouvaient en terres neuchâteloises pour leur rencontre triennale afin d'allier prestations musicales et moments de convivialité.
- *Tournoi de football*: le 8 mai, les équipes des polices judiciaires de Suisse romande foulaient le gazon du stade de La Maladière pour leur traditionnel tournoi annuel.
- *Journée des retraités*: le 13 mai, à l'invitation de la direction de la police neuchâteloise, une quarantaine de retraités de la police découvraient la réforme de la police neuchâteloise tout en échangeant leurs souvenirs.
- *Séminaire international*: plus de cent personnes se sont retrouvées, le 19 juin, au Club 44 de La Chaux-de-Fonds pour échanger sur les défis de la police au XXI<sup>e</sup> siècle, en présence de plusieurs orateurs de Suisse et de l'étranger, issus de la police, de la diplomatie ainsi que de l'industrie privée.
- *Cérémonie commémorative*: moment fort de cette année anniversaire, la manifestation, qui s'est tenue le 30 juin, dans la cour du château de Colombier, marquait à la fois le départ à la retraite du lieutenant-colonel Germanier et le passage aux nouvelles structures. Plus de 300 invités, représentant les autorités politiques, judiciaires, militaires et divers corps de police ont répondu à l'invitation en honorant, ainsi, de leur présence cet acte de commémoration.
- *Portes-ouvertes*: destinée aux proches et parents des collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise, la journée du 29 août a réuni plus de 600 personnes à Planeyse, et leur a permis d'assister à diverses démonstrations et présentations et, ainsi, de découvrir toutes les facettes du métier de policier.
- *Films policiers*: en collaboration avec l'association "Passion Cinéma", un cycle de films a été organisé du 11 novembre au 13 décembre avec, à la clé, la projection de plusieurs films policiers en avant-première.
- *Roman policier*: le 26 novembre, dans le cadre prestigieux du Centre Dürrenmatt, et en présence de la veuve de l'écrivain, une soirée a été consacrée à la disparition d'enfants avec, pour fil conducteur, le roman "La Promesse" de Friedrich Dürrenmatt.

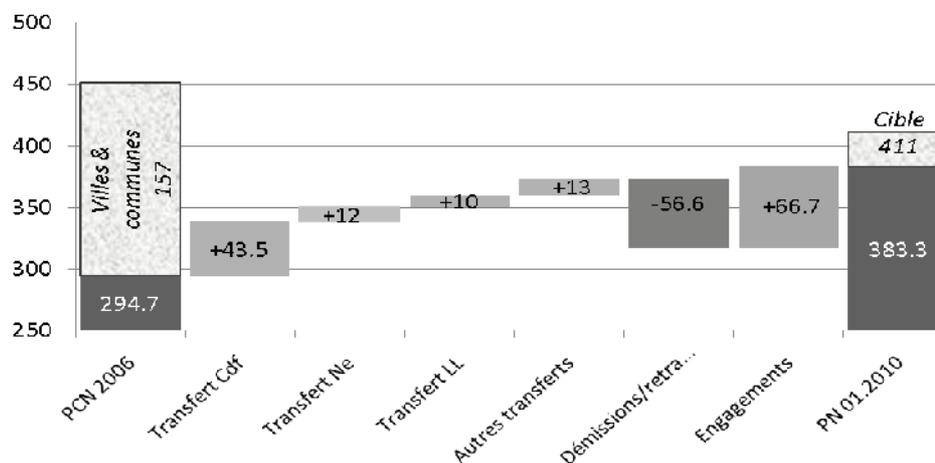
### Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1<sup>er</sup> septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'État, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés est la diminution globale des effectifs policiers - canton et communes confondus - de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

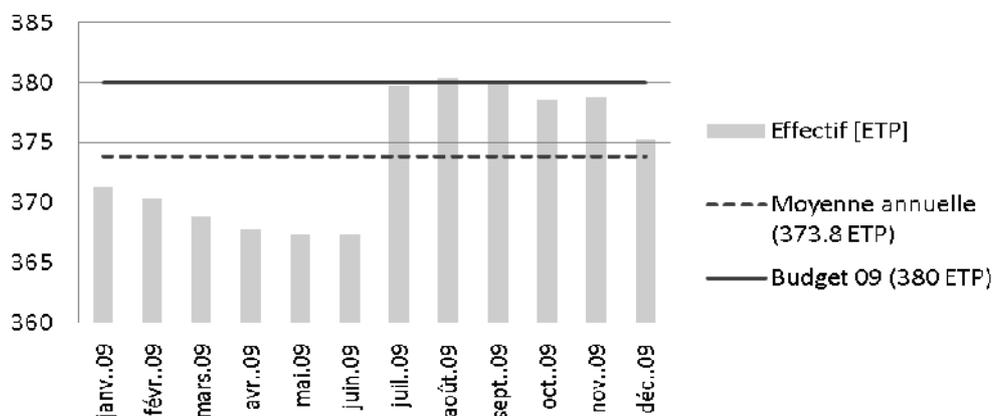
Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif final de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que le canton de Neuchâtel en comptait plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs, approuvé par le Conseil d'État le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Il fait office de dérogation générale au sens de l'arrêté du Conseil d'État du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'État.

Pour la période allant du 2 janvier 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la police neuchâteloise a enregistré: 6.5 ETP de départs à la retraite; 5.5 ETP de démissions – soit seulement 1.5% de l'effectif moyen; 1.7 ETP de diminutions de taux d'activité; 13 ETP d'engagements; 0.2 ETP d'augmentation de taux d'activité; 13 ETP de transferts de la ville du Locle et des communes de Boudry et Corcelles, ainsi que le recrutement de neuf aspirants pour l'école 2010.

Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et alignés sur l'objectif final:



En anticipant le nombre de départs et le nombre de policiers communaux susceptibles de rejoindre la police neuchâteloise, la planification annuelle du personnel policier permet un lissage des effectifs. Ce lissage atténue l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux relatifs au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2009, il était en moyenne de 373.8 ETP avec un pic à 380.4 en août pour un effectif de 380 inscrit au budget:



## **Réforme police neuchâteloise**

### **D'Expo.02 à police unique**

Avec la réorganisation de la police judiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'achève la réforme complète de la police neuchâteloise. Cette profonde restructuration trouve son origine, dès 2002, avec la mise en place de nouvelles formes de collaboration entre la police cantonale et la police de la ville de Neuchâtel dans le cadre d'Expo.02. De cette excellente coopération ponctuelle est né un modèle de collaboration, nommé "Police 2006", qui systématisait notamment les patrouilles mixtes pour l'intervention d'urgence dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Les années suivantes allaient devenir décisives et le contexte économique du canton va jouer un rôle déterminant. L'acceptation par le peuple du mécanisme de frein aux dépenses va initier une série de réformes des institutions cantonales dont l'objectif commun est le désenchevêtrement des tâches cantonales et communales et la recherche de l'efficacité pour les différentes prestations de l'État.

L'élément déclencheur, en 2006, sera la décision de la ville de La Chaux-de-Fonds de confier ses missions de police au canton. C'est la naissance du projet "Grande Abeille", qui verra la signature d'un contrat de prestations entre la ville et le canton assortie du transfert de plus de 45 agents communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Par la suite, de nombreuses communes se montrent intéressées par une délégation de leurs missions de police à la police cantonale neuchâteloise.

Un projet de loi visant à créer les bases légales d'une police unique est alors initié par le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances. Il aboutira à la loi sur la police neuchâteloise du 1<sup>er</sup> septembre 2007 qui prévoit l'intégration progressive, d'ici à 2014, de l'ensemble des polices locales et communales au sein de l'effectif cantonal. Les communes choisissent le type et le volume des prestations à fournir par la police neuchâteloise ce qui préserve leurs compétences en matière de sécurité tout en offrant une maîtrise et une baisse des coûts.

Le succès auprès des communes a été fulgurant et la croissance soudaine du volume des missions de police de proximité n'allait pas sans poser quelques difficultés à une organisation historiquement basée sur une structure territoriale, scindée en deux commandements distincts: gendarmerie et police judiciaire. Le coup d'envoi des réflexions est donné dès mars 2007 et s'inspire des concepts de nouvelle gestion publique.

Un rapport de synthèse est présenté au conseiller d'État Jean Studer, en juin 2008, qui propose une modification de la loi sur la police unique afin d'ancrer, d'une part le principe d'un seul commandant et d'un seul état-major à la tête de la police et de valider, d'autre part, le projet de réorganisation du service en cinq centres de compétence correspondant à des groupes de prestations sécuritaires. Le 8 décembre 2008, les modifications de la loi sur la police sont acceptées, à l'unanimité, par le Grand Conseil et la phase de transformation concrète peut alors commencer.

La mise en place de la nouvelle organisation s'échelonne sur l'ensemble de l'année 2009. Tous les cahiers de charges et l'affectation de l'ensemble du personnel seront revus à l'aune des nouvelles structures. La direction se met en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, au lendemain du départ à la retraite du commandant de la gendarmerie. Les unités de gendarmerie remplacent les brigades de districts au 1<sup>er</sup> septembre 2009 alors que les commissariats de la police judiciaire succèdent aux détachements territoriaux au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **La nouvelle organisation**

Sous le slogan "un canton, une police, un commandant" se cache la nécessité de rationaliser le processus décisionnel et d'intégrer les différents rythmes de conduite. Désormais, les unités de police sont directement subordonnées au commandant de la police neuchâteloise qui porte également le grade de colonel de gendarmerie. Toutes les fonctions d'état-major précédemment réparties au sein de la gendarmerie et de la police judiciaire sont rassemblées en quatre unités subordonnées directement au commandant:

- *L'état-major opérationnel* comprenant les domaines opérations, renseignement et systèmes d'information et de conduite;

- *Le bureau de l'adjoint du commandant* comprenant les domaines juridique, médias, armes, explosifs et entreprises de sécurité;
- *Le service administration et gestion* comprenant les domaines chancellerie, logistique et finances;
- *Le service des ressources humaines* comprenant les domaines psychologiques, ressources humaines et instruction.

La nouvelle organisation des unités de police se calque, quant à elle, sur une répartition des responsabilités cantonales en fonction des cinq domaines de prestations sécuritaires au lieu de la répartition classique territoriales des compétences:

- *Police de proximité* en charge de la sécurité de proximité au service des communes mandataires, de la police judiciaire en matière de petite délinquance, de la prévention ainsi que des réquisitions administratives;
- *Police secours* en charge de l'intervention d'urgence 24h sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal;
- *Police de la circulation* en charge des expertises en cas d'accident, des contrôles techniques des véhicules, du contrôle et de la surveillance du trafic ainsi que de la prévention et de l'éducation en matière de sécurité routière;
- *Police mobile* en charge des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public comme premier échelon de cadre et d'intervention et dédié au soutien régulier et ponctuel de toutes les autres unités;
- *Police judiciaire* en charge des enquêtes de moyenne et grande délinquance dans les domaines des infractions contre le patrimoine, les stupéfiants, les crimes contre l'intégrité corporelle et sexuelle et la criminalité économique, ainsi que de la récolte et l'administration des preuves techniques et scientifiques.

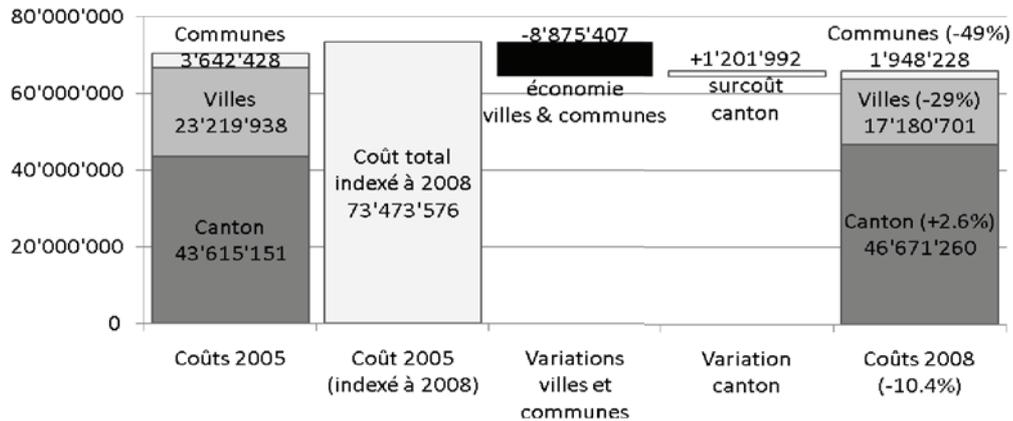
L'abandon de l'organisation territoriale, le transfert de près de 80 policiers communaux, la réarticulation des responsabilités et les nouvelles exigences en matière de sécurité et de service à la population se sont traduits par une diminution graduelle du nombre et une modernisation constante des postes de police. La police neuchâteloise compte ainsi aujourd'hui deux centres d'intervention régionaux à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, l'école régionale d'aspirants de police et le centre d'intervention de la police mobile à Colombier ainsi que neuf postes au service de la population:

- La Chaux-de-Fonds, Hôtel-de-Ville 1;
- Neuchâtel, Poudrières 14;
- Le Landeron;
- Marin;
- Colombier;
- Boudry;
- Cernier;
- Fleurier;
- Le Locle.

### **Coût de la sécurité publique**

Le prix de la prestation offert aux communes est fixé sur la base du nombre d'heures commandées auquel s'ajoute 20% pour la gestion administrative des prestations sur le terrain. Le prix de l'équivalent temps plein (1'800 h/an) du policier est fixé à CHF. 154'500.- en tenant compte de l'ensemble des charges: mobilier, équipement, place de travail, véhicules, etc. De plus, le produit des amendes délivrées dans le cadre du contrat de prestation est partagé entre le canton (50%) et la commune concernée (50%), sous réserve d'une imputation spécifique à la gestion des radars immobiles communaux.

Un des objectifs centraux de la création d'une police unique est la diminution des coûts de la sécurité publique par l'élimination des doublons et une gestion plus efficace des prestations de sécurité. Une comparaison détaillée des coûts de la sécurité publique sur la base des comptes respectifs des communes et de l'État entre 2005 et 2008 permet d'affirmer que cet objectif est déjà atteint (-10.4%) alors même qu'en 2008 les effets d'économie attendus pour les villes du Locle et de Neuchâtel n'étaient pas encore concrétisés.



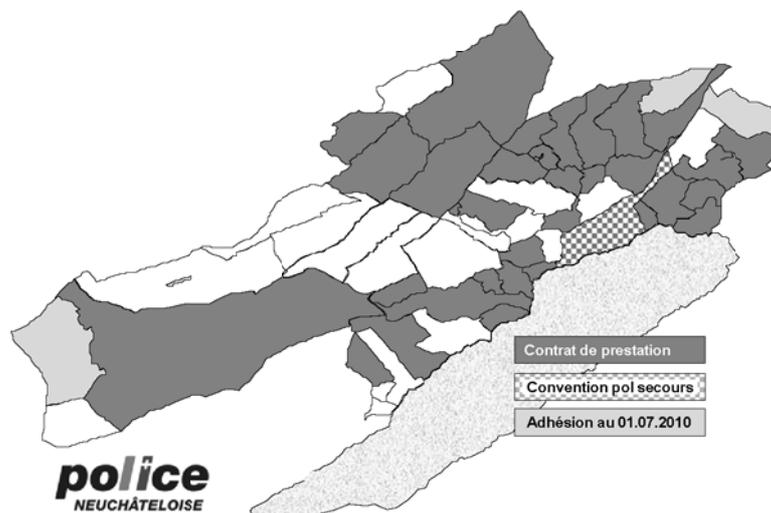
Force est de constater que cette économie globale de plus de 10% en terme réel, est encore très inégalement répartie entre le canton (+1.2 million) et les communes (-8.9 millions). Cette répartition inégale représente, pour l'année 2008, un transfert de charges des communes au canton pour un montant de plus de 5.7 millions.

## Contrats de prestations au profit des communes

### État des contrats

Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a été maintenu, voire accru. Plusieurs projets de résolution de problèmes ont été conduits à la demande de certaines communes ou initiés par la police. Les contrats de prestations qui arrivaient à échéance durant l'année dans 21 communes, sont reconduits en la forme ou avec de légères adaptations, à l'exception de la ville de La Chaux-de-Fonds qui a choisi de dénoncer son contrat pour le renégocier.

La police neuchâteloise assumera, en 2010, les contrats de prestations de 35 communes dont les activités de police secours en ville de Neuchâtel.



L'année écoulée a été marquée par l'adhésion de la ville du Locle et de la commune de Val-de-Travers. Ainsi, ce sont dix gendarmes et six assistants de sécurité publique issus des communes qui ont intégré les rangs de la police neuchâteloise.

Trois communes ont annoncé leur volonté de confier la gestion de la sécurité publique à la police neuchâteloise et de conclure un contrat de prestations dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

La compréhension et l'interprétation de la notion de police de proximité diffèrent encore selon certaines communes, notamment sur le plan des besoins et des attentes. La principale préoccupation avancée par les centres urbains est la sécurité routière et la gestion des charges de trafic en mouvement et au repos sans pour autant l'englober dans une véritable politique sécuritaire au sens large.

A fin 2009, les contrats de prestations en cours ou à signer sont au nombre de 34 et se présentent ainsi:

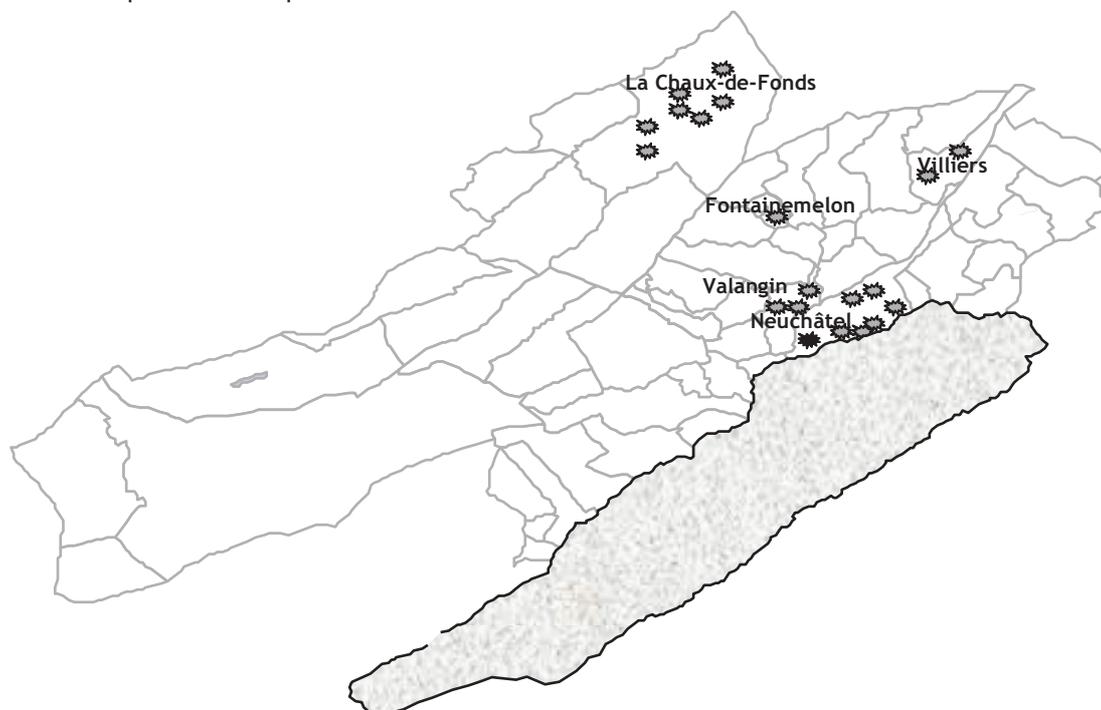
<i>Communes</i>	<i>Contrats en cours (ETP)</i>	<i>Montants 2009 (CHF)</i>
Auvernier	0.38	28'969
Bôle	0.12	18'386
Boudry	0.96	73'774
Les Brenets	0.24	37'080
Brot-Dessous	0.01	1'391
Cernier	0.27	42'179
La Chaux-de-Fonds	35	5'407'500
Chézard-Saint-Martin	0.05	7'725
Colombier	0.77	119'429
Corcelles-Cormondèche	0.45	35'071
Cornaux-Cressier	0.66	50'985
Cortailod	0.77	118'501
Dombresson	0.02	2'008
Engollon	0.02	1'313
Fontainemelon *	0.20	30'282
Fontaines	0.07	5'099
Les Geneveys-sur-Coffrane	0.12	18'849
Gorgier	0.13	20'549
Hauterive	0.01	1'854
Les Hauts-Geneveys	0.02	3'090
La Sagne	0.02	1'493
La Tène	0.77	89'919
Le Landeron	0.53	82'657
Le Locle	5.60	426'150
Le Pâquier (2010)		
Lignièrès (2010)		
Les Verrières (2010)		
Montalchez	0.003	463
Neuchâtel	5.00	450'625
Savagnier	0.014	1'081
Saint-Blaise	0.22	17'149
Valangin *		48'524
Val-de-Travers	0.86	134'260
Villiers *	0.003	463
	<b>53.29</b>	<b>7'276'818</b>

\* Communes avec ou comprenant uniquement des radars immobiles autonomes dont la gestion des infractions est assurée par la police neuchâteloise.

### **Problématique des radars**

L'évolution générale de la mobilité et les préoccupations sécuritaires générées ont conduit plusieurs communes et l'État à installer des radars immobiles autonomes, à l'instar des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

La carte d'implantation se présente de la manière suivante:



Les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds gèrent et traitent les infractions enregistrées par leurs installations.

Les communes de Fontainemelon, Valangin et Villiers disposent de radars immobiles autonomes. La gestion et le traitement des infractions enregistrées relèvent de la police neuchâteloise.

Le radar immobile autonome installé par l'État de Neuchâtel sur l'autoroute A5, à la hauteur de l'entreprise Philip Morris, relève de la police neuchâteloise.

Cette situation a suscité plusieurs questions à l'adresse du Conseil d'État. En effet, la charge d'activité produite par ces installations a des conséquences sur les ressources humaines et les infrastructures de gestion et de traitement de l'État dont plusieurs services sont sollicités. Aussi, à l'initiative du Département de la justice, de la sécurité et des finances, un groupe de travail interdépartemental a été constitué. Sa mission consistait à élaborer un cahier des charges et des critères précis pour toute implantation de radar immobile autonome. Le dossier a été soumis au Conseil cantonal de la sécurité publique. Le Conseil d'État a pris acte du rapport du DJSF et a décidé, parmi les variantes proposées, de laisser aux communes la liberté d'implanter ou non un radar fixe sur leur territoire.

### **Formation & recrutement**

#### **Centre de formation de la police**

L'activité du centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'école régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contraintes (self-défense, techniques et

tactiques d'intervention, usage du bâton tactique et tir), mais a aussi contribué à la formation du personnel dans le cadre de la réforme importante qu'a vécue la police neuchâteloise en 2009.

Ainsi, le CFP a mis sur pied un/des:

- séminaire sur la gestion du changement pour l'ensemble des cadres intermédiaires;
- cours de mise à niveau en police judiciaire pour les cadres intermédiaires de la gendarmerie;
- cours de mise à niveau en français pour certains collaborateurs ayant des lacunes;
- cours d'intervention sur autoroute pour l'ensemble du personnel de la gendarmerie;
- cours technique et tactique pour les cadres de la compagnie de maintien de l'ordre, en collaboration avec la police jurassienne, la police ferroviaire et le corps des gardes-frontière;
- cours de répétition en maintien de l'ordre pour l'ensemble du personnel astreint, en collaboration avec la police jurassienne, la police ferroviaire et le corps des gardes-frontière;
- cours sur l'accueil téléphonique et la gestion des premières mesures pour les collaborateurs et collaboratrices administratives et ceux de la centrale d'engagement et des transmissions.

Le CFP a également géré les inscriptions et assuré le suivi des collaborateurs auprès des institutions de formation partenaires, telles que l'institut suisse de police (ISP) et l'office de la formation continue de l'État de Neuchâtel.

### ***École régionale d'aspirants de police***

La quatrième école régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 7 janvier 2009 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, huit aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que huit aspirants de la police ferroviaire, neuf aspirants de la police cantonale bernoise et quatre de la police cantonale jurassienne, formant ainsi une école de 29 aspirants au total. Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation.

Après approximativement 1'500 heures de formation par aspirant, ces derniers ont tous obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2009. 29 policiers se sont présentés aux examens finaux et 27 ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Huit aspirants gendarmes neuchâtelois ont ainsi pu être assermentés à la Collégiale de Neuchâtel le 21 décembre 2009. Comme en 2007 et 2008, et dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

### ***École d'assistants de sécurité publique***

Actuellement seule école en Suisse romande à proposer la formation d'assistant de sécurité publique, ceci suite à la décision de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), l'ERAP a ouvert pour la troisième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique. Celle-ci s'est déroulée du 10 août au 27 novembre 2009 à l'intention des collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques ne requérant pas une qualification aussi complète que celle des candidats au brevet fédéral de policier.

Ce sont ainsi 13 élèves assistants provenant de la police neuchâteloise, des polices municipales de Crans-Montana, de Fribourg et de Moutier, de la police locale de Neuchâtel et du service du domaine public de La Chaux-de-Fonds qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux du 29 janvier 2010, le certificat d'assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière.

### ***Recrutement des aspirants 2010***

En 2009, contrairement à l'année précédente, de nombreux candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondants aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service par voie de presse ont été nécessaires.

Le processus de sélection de la police neuchâteloise est resté identique à celui de l'année dernière. Il est composé de trois phases distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et exercices de mise en situation, tests psychotechniques).

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, 65 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police, 59 qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site Internet de la police neuchâteloise), 42 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 26 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 26 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 9 aspirants gendarmes (6 hommes et 3 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2010.

### ***Recrutement des assistants de sécurité publique 2009***

Dans le courant de l'année 2009, deux recrutements ont été organisés afin de trouver deux assistants de sécurité publique au profit de la police neuchâteloise.

Le processus de sélection de la police neuchâteloise est identique à celui destiné aux aspirants gendarmes, mais les critères sont pondérés.

Ce sont donc 27 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police et 27 qui ont effectivement postulé. 19 personnes se sont présentées aux examens de culture générale, suite auxquels 12 personnes ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation. Finalement, cinq ont passé les divers tests psychotechniques.

Au terme de ces sélections, deux assistants de sécurité (deux hommes) ont été retenus pour suivre la formation d'assistant de police en 2009 au profit de la police neuchâteloise.

## **5.3. Sécurité publique**

### ***Introduction***

Comme partout ailleurs, la problématique de la sécurité publique prend aujourd'hui une part toujours grandissante dans les activités de la police neuchâteloise. En effet, si les rassemblements à caractère politique et les visites ou installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité demeurent rares dans notre canton (4), il faut ajouter aux habituels dispositifs de police lors de manifestations et de fêtes populaires (8) les rencontres sportives qui requièrent de plus en plus fréquemment la mise en place d'importants moyens de maintien de l'ordre (23). De plus, des policiers neuchâtelois sont régulièrement (6) amenés à renforcer leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux.

Au total, ce ne sont donc pas moins de 41 engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO), que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs en 2009 pour un total de 1'629 journées de travail de 8 heures, auxquelles il faut ajouter 300 journées de formation.

### ***Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités***

Le premier engagement significatif de l'année dans le domaine de la sécurité publique a eu lieu les 27 et 28 mars dans la région du Locle et de La Brévine à l'occasion de l'assemblée générale des

délégués de l'UDC suisse. Cette manifestation, qui a rassemblé environ 600 personnes ainsi que Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer et Monsieur Christophe Blocher, ancien Conseiller fédéral, s'est finalement déroulée dans le calme.

L'installation officielle, le 26 mai dernier, des nouvelles autorités cantonales (membres du Grand Conseil et du Conseil d'État pour la période législative 2009 - 2013) s'est déroulée, comme le prévoit le règlement protocolaire, sous la forme d'un cortège conduit au Château de Neuchâtel par un peloton d'honneur de la gendarmerie. A cette occasion, un service d'ordre discret a été mis en place.

La présence de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard à Boudry en visite officielle au sein d'une entreprise, le 24 août, a nécessité la mise en place d'un dispositif de protection rapprochée et de maintien de l'ordre en raison de la présence annoncée de plusieurs dizaines de syndicalistes.

A l'occasion de la réception officielle de Monsieur le Conseiller fédéral Didier Burkhalter, le 24 septembre, un dispositif sécuritaire a été mis en place et un peloton d'honneur de la gendarmerie a ouvert le cortège. Au total, ce sont plus de 60 policiers qui ont contribué à la sécurité et au bon déroulement de cette journée. A noter que la police locale de Neuchâtel s'est chargée du dispositif de circulation.

### **Manifestations et fêtes populaires**

D'avril à septembre, ce sont 8 manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique le plus souvent avec l'appui d'autres entités (corps des gardes frontière, police locale de Neuchâtel, police ferroviaire, service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, etc.). Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive, et d'autre part à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparitions d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 448 journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
3-5.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	26	appui d'éléments du corps des gardes-frontière
20.5	Fête de l'UNI à Neuchâtel	1 nuit	10	dispositif de sécurité conjoint avec la police locale de Neuchâtel et la police ferroviaire
27-28.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	49	contrôle circulation conjoint avec le corps des gardes-frontières
3-5.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	62	contrôle circulation conjoint avec le corps des gardes-frontières
4-6.9	Braderie de La Chaux-de-Fonds	2 jours	83	dispositif de circulation conjoint avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds
11-13.9	Boudrysia	2 jours	71	--
25-27.9	Brocante du Landeron	3 jours	33	appui des aspirants neuchâtelois de l'école régionale des aspirants de police (ERAP)
25-27.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	114	dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel
<b>Total</b>			<b>448</b>	

### **Rencontres sportives**

C'est au total 91 rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance "à domicile" (54) ou "à l'extérieur" (14), soit un dispositif de maintien de l'ordre (23). Les engagements de maintien de l'ordre ont représenté 915 journées

de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

Il est à relever que pour compléter son effectif la police neuchâteloise a bénéficié à trois reprises de renforts provenant du corps des gardes-frontière (2) ou de la police cantonale jurassienne (1).

Lors de rencontres surveillées classées "à faible risque", la police neuchâteloise engage sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui prend contact avec le responsable de la sécurité privée et se tient prêt à faire appel à des moyens supplémentaires en fonction des problèmes rencontrés. Dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police secours sont également présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres.

La police neuchâteloise engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme et en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2009 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ils se sont rendus à 14 reprises à des rencontres "à l'extérieur" du canton et ceci à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés. Des "spotters" d'autres cantons ont également été sollicités à deux reprises lors de matchs à risques à domicile.

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Football club Neuchâtel-Xamax	23	7	15
Football club La Chaux-de-Fonds	7	0	1
Hockey club La Chaux-de-Fonds	31	7	6
Hockey club Young sprinters	14	0	0
Hockey club Uni Neuchâtel	1	0	1
Hockey club Fribourg-Gottéron*	1	0	0
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>14</b>	<b>23</b> pour un total de 915 journées de travail

\* Match de préparation contre le HC Bern joué à Neuchâtel

Lors de ces 91 rencontres, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 29 reprises, à savoir à 15 reprises lors de matchs de hockey sur glace et à 14 reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 33 interdictions de périmètre et 26 interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées à la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure (LMSI). La police neuchâteloise a malheureusement dû déplorer un blessé parmi ses gendarmes (match Xamax-Bâle du 19.4.09) et un véhicule sérieusement endommagé par des jets de pierres (match Xamax-Sion du 1.8.09).

Les plus graves problèmes ont été rencontrés lors de la rencontre de championnat Xamax-Sion du 1.8.09. A cette occasion, plus d'une vingtaine de supporters neuchâtelois ont quitté le stade 15 minutes avant la fin de la rencontre pour se rendre du côté visiteur dans le but d'en découdre physiquement avec les supporters sédunois. Empêchés par la police de se rendre à la sortie du stade du côté "visiteurs", ils s'en sont alors pris violemment aux forces de l'ordre (jets de pierres, violences, menaces, injures, etc). Le début d'émeute ayant été filmé par les spécialistes de la police

neuchâteloise, ce sont finalement une vingtaine de supporters neuchâtelois, la plupart le visage en partie camouflé, qui ont pu être identifiés puis interpellés et interdits de périmètre.

### **Engagements inter-cantonaux**

La police neuchâteloise a fourni à 6 reprises du personnel au profit des cantons des Grisons (1), de Genève (2), du Tessin (2) et du Jura (1), pour un total de 266 journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
23.1- 1.2	Forum économique mondial de Davos (WEF)	10 jours	130	--
31.1	Manifestation anti-WEF à Genève	1 jour	46	--
24-25.5	Match Bellinzone-Zürich au Tessin	1 jour	18	--
19-20.9	Matches de Coupe de Suisse Chiasso-Grasshoppers et Giubiasco-St-Gall au Tessin	2 jours	20	--
23.10	Visite officielle de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard aux Olympiades du fromage de montagne à Saignelégier	1 jour	16	--
28.11	Manifestation anti-OMC à Genève	1 jour	36	de plus mise de piquet de 9 policiers du 30.11 au 2.12
<b>Total</b>			<b>266</b>	

Il est à relever que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, c'est en principe la police mobile, nouvelle entité spécialisée en sécurité publique de la police neuchâteloise, qui fournit le personnel lors des engagements hors canton.

### **Formation au maintien de l'ordre**

Les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre, à savoir environ 220 collaborateurs, participent annuellement à un module de formation continue d'un ou deux jours. L'édition 2009 de ce module de formation, mis sur pied en collaboration avec la police cantonale jurassienne, la police ferroviaire et le corps des gardes-frontière, s'est déroulée pour la première fois au stade de La Maladière, à Neuchâtel. La mise à disposition de cette infrastructure a permis d'entraîner l'intervention dans le stade dans le cas où la sécurité privée, dépassée par d'importantes échauffourées, en ferait la demande.

Les différents spécialistes dans le domaine du maintien de l'ordre (équipe d'appui de gendarmerie en logistique et équipement audiovisuel - EAGLE / éléments légers d'intervention - ELI / éléments sanitaires du maintien de l'ordre - ESMO / chauffeurs tonne-pompe, etc.) ont suivi au cours de l'année 2009 différents cours spécifiques mis sur pied dans le canton ou de manière centralisée en Suisse romande.

Les cadres du maintien de l'ordre ont tous pu suivre, en plus du module de formation continue, deux journées de formation de cadre propres à leurs fonctions. De plus, deux cadres de la police neuchâteloise ont effectué une formation de chef d'engagement lors d'un cours d'une semaine placé sous l'égide de l'institut suisse de police (ISP), à Rümliang/ZH.

Enfin, un cadre s'est rendu deux semaines à St-Astier (F), au centre national d'entraînement des formations de la Gendarmerie nationale (CNEFG), pour y suivre un stage de commandant de peloton.

Au total, ce sont donc plus de 300 journées de travail qui ont été consacrées en 2009 à la formation continue au maintien de l'ordre.

### **Perspectives 2010**

Comme en 2009, l'année 2010 devrait voir la police neuchâteloise engagée dans le domaine de la sécurité publique principalement dans le cadre des rencontres de football et de hockey sur glace. En plus des habituelles rencontres de championnat, de Coupe de Suisse et de play-off, l'année 2010 pourrait voir pour la première fois depuis de nombreuses années, l'accès du club de Neuchâtel-Xamax aux rencontres de Coupe d'Europe.

Concernant les autres manifestations, en plus des fêtes populaires et hormis le traditionnel engagement lors du forum économique mondial de Davos à fin janvier, la police neuchâteloise sera très certainement sollicitée également lors du Sommet mondial de la Francophonie qui se tiendra à Montreux/VD du 20 au 24 octobre 2010.

La formation continue, tant au niveau du personnel que des spécialistes et des cadres, se poursuivra en 2010 au même rythme que l'année dernière et avec, en principe, les mêmes partenaires. Un détachement de gendarmes neuchâtelois devrait pouvoir se rendre au mois de novembre 2010 en formation à St-Astier (F), sous l'égide et au sein d'un escadron du groupement romand de maintien de l'ordre (GMO).

## **5.4. Sécurité routière**

### **Accidents**

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2009 (2008), se présente comme suit:

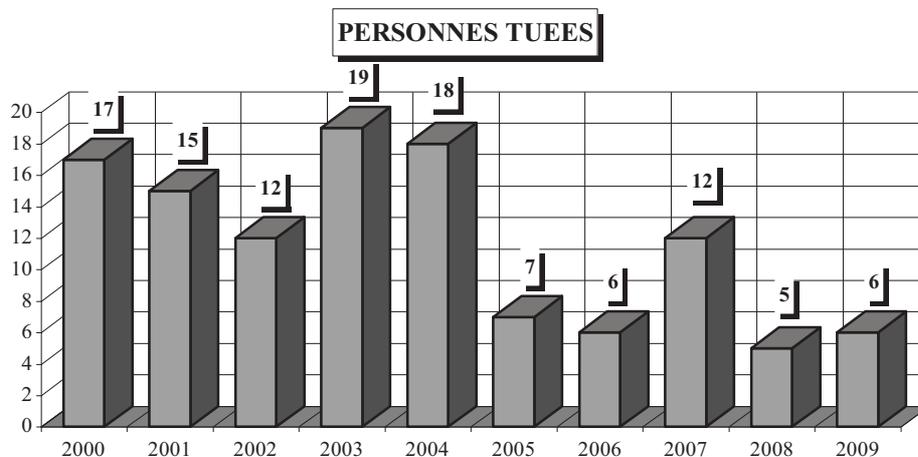
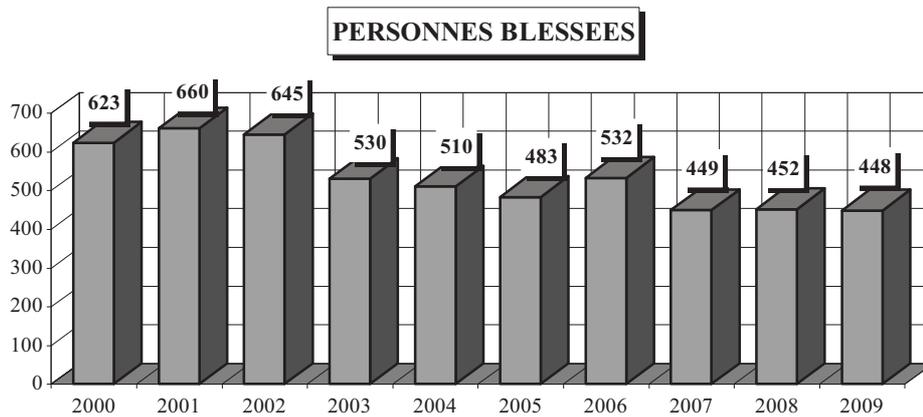
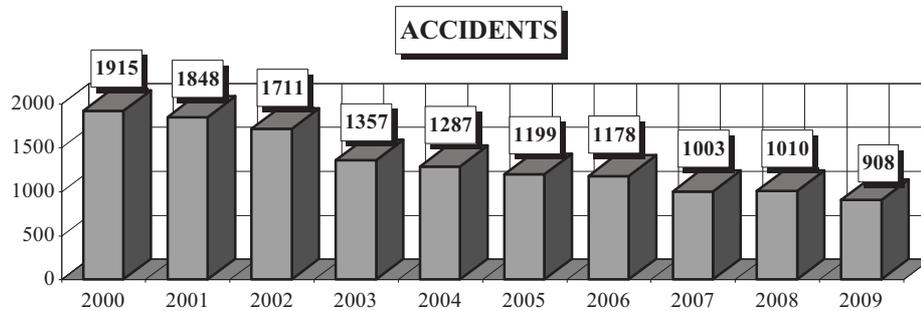
Accidents	908	(1010)
Blessés	448	(452)
Tués	6	(5)
Personnes conduisant sans permis	17	(23)
Permis de conduire saisis	166	(210)

Les dix principales « fautes et influences possibles » des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	593	(640)
2. Vitesse inadaptée	285	(278)
3. Violation de priorité	143	(165)
4. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	160	(201)
5. Alcool au volant ou au guidon	128	(154)
6. Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	101	(98)
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	53	(67)
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	51	(41)
9. Dépassement	50	(47)
10. Influence externe (huile, pierre, aquaplaning, etc.)	20	(23)

On dénombre également 133 (195) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 115 (163) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 86.47% (83.59%).

Le nombre total des accidents qui est parvenu à la connaissance de la police en 2009 est en nette baisse, soit 102 de moins qu'une année auparavant 908 (1'010). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est stable, soit 6 victimes pour cette année, contre 5 en 2008. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 3 (1) et hors localité 3 (4). Les personnes blessées 448 (452), quant à elles, sont en légère baisse avec 4 de moins qu'en 2008. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention est cette année encore en tête, toujours devant la vitesse et en cinquième position l'alcool au volant ou au guidon.



## Contrôle de vitesse

Les radars embarqués dans les véhicules ont été placés en mode de mesure immobile surveillés par un personnel spécialisé (stationnaires) à 1'713 (1'088) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 543'593 (323'166) véhicules ont été contrôlés et 27'368 (18'093) conducteurs dénoncés, soit 5.03% (5.59%). Ledit pourcentage équivaut à 1'365 (941) PV et 26'003 (17'152) amendes d'ordre.

De plus, au moyen d'une voiture banalisée équipée pour le contrôle de vitesse en mouvement, 20 (51) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système « laser » a été utilisé pour 55 (62) contrôles au cours desquels 132 (108) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans 3 boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'528.5 (8'534) heures de contrôle. Sur 1'734'069 (1'584'094) véhicules contrôlés, 13'994 (17'662) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.81% (1.11%). Ledit pourcentage équivaut à 215 (368) PV et 13'779 (17'294) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 7'829 (3'604.10) heures de contrôle. Sur 5'213'704 (2'508'444) véhicules contrôlés, 34'544 (13'101) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,66% (0,52%). Ledit pourcentage équivaut à 558 (1'054) PV et 33'986 (12'047) amendes d'ordre.

Le 27 mai 2009, deux radars immobiles autonomes ont été installés à Villiers. Ils ont été utilisés durant 9055.5 heures de contrôle. Sur 912'839 véhicules contrôlés, 6'007 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.66%. Ledit pourcentage équivaut à 49 PV et 5'958 amendes d'ordre.

Le 17 février 2009, un radar immobile autonome a été installé à Fontainemelon. Il a été utilisé durant 7'567.75 heures de contrôle. Sur 1'501'176 véhicules contrôlés, 2'209 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.15%. Ledit pourcentage équivaut à 15 PV, 2'194 amendes d'ordre "vitesse" et 40 amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

Toute demande d'implantation d'un radar immobile autonome est aujourd'hui soumise à la commission PolPon (police / ponts et chaussées) compétente pour examiner les motifs justifiant la pose d'une telle installation et fixer la procédure voire les critères à observer.

Après une analyse approfondie, la commune de Fenin-Vilars-Saules a renoncé à installer un radar immobile autonome.

Actuellement, une demande émanant de la commune de Boudevilliers pour la pose de trois radars immobiles autonomes est à l'examen.

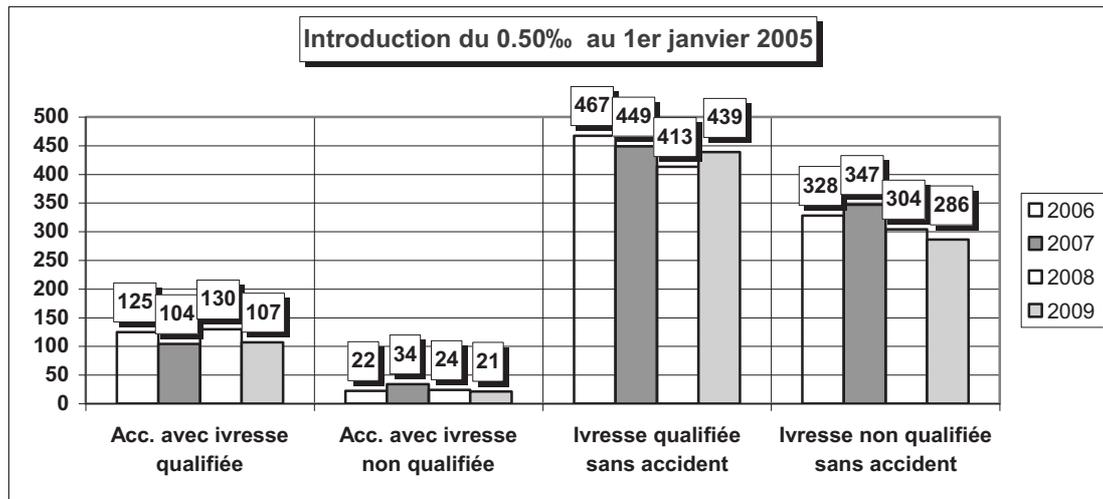
Au regard des zones accidentogènes du réseau routier cantonal et dans la volonté politique de réduire celles-ci dans l'intérêt public, les axes routiers cantonaux H10 et H20 seront équipés chacun d'un radar immobile autonome en 2010.

## Ivresses

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0.80 à 0.50‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2008, ce sont 21'585 (25'589) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 307 (328) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0.50 à 0.79‰) et 546 (543) pour ivresse qualifiée (0.80‰ et plus).

La statistique des ivresses au volant ou au guidon, survenus en 2009 (2008), se présente comme suit:

286	(304)	pour ivresse non qualifiée sans accident (légères 0.50 à 0.79‰)
439	(413)	pour ivresse qualifiée sans accident (0,80‰ et plus)
21	(24)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
107	(130)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 78 (134) drogue-tests (Drugwipe 5+) ont été utilisés; 26 (25) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 12 (15) suite à un accident de la circulation.

### **Education et prévention routière**

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière et renforcé en fonction des besoins par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices communales, a assuré comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2009, 23'361 élèves au total (19'531 en 2008), répartis dans 1'318 (1'174) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 325 (301) écoles enfantines et dans 241 (142) classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires, touchant ainsi 9'430 (7'099) enfants.

1'648 (1'236) élèves de 96 (70) classes de 3<sup>e</sup> année primaire, ont pu bénéficier d'une leçon portant sur l'équipement des cycles, des règles de priorité et de la signalisation routière.

Les élèves des degrés 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années primaires des districts de La Chaux-de-Fonds, de Boudry et du Val-de-Travers ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 3'626 (3'228) élèves répartis dans 195 (179) classes.

Dans 9 (9) localités, 163 (180) enfants de 5<sup>e</sup> année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. Le groupe a également formé 11 (15) patrouilleurs adultes à La Chaux-de-Fonds.

La campagne d'examens pour cyclistes a concerné 1'526 (1'574) adolescents de 95 (95) classes de 6<sup>e</sup> année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 15<sup>e</sup> édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Couvet. Les 88 (93) concurrents inscrits (soit 61 garçons et 27 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1'573 (1'138) élèves de 7<sup>e</sup> année secondaire, 1'069 (1'113) élèves de 8<sup>e</sup> année secondaire et 1'501 (1'598) élèves de 9<sup>e</sup> année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins

assimilés à des véhicules, aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, le groupe a été appelé à organiser 6 (9) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 26 (44) jeunes sanctionnés par les présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

### ***Escortes, contrôles et pannes***

La police de la circulation a escorté à 15 (45) reprises diverses personnalités, accompagné 42 (49) transports spéciaux et 11 (17) courses diverses. En outre, la police neuchâteloise est intervenue lors de pannes de véhicules à 219 (224) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 306 (338) fois sur l'autoroute A5.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police neuchâteloise a effectué 97 (76) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Le nombre total de PV de contravention relatifs à la circulation routière établi par la police neuchâteloise en 2009, est en baisse, soit 113 de moins qu'une année auparavant 3'413 (3'526).

### ***Reconnaissance automatique des plaques***

Durant l'année 2009 la police de la circulation a fait l'acquisition d'un appareil de reconnaissance automatique des plaques de véhicules "Multanova AKLS", acquis conjointement avec la police cantonale jurassienne. Cet appareil a été utilisé à six reprises, soit pendant 21.15 heures. Lors de ces contrôles, 1'185 détenteurs de véhicules français ont pu être identifiés pour des amendes non notifiées, ce qui représente un montant total de CHF 114'680.00 d'amendes impayées.

## **5.5. Evolution de la criminalité**

Durant l'année 2009, la police neuchâteloise a enregistré 10'490 affaires (10'996 en 2008) et a constaté et/ou dénoncé 13'153 infractions et événements (14'050 en 2008), dont 569 tentatives. Il y a donc une diminution de -4.6% du nombre d'affaires par rapport à 2008 et -6.4% du nombre d'infractions et événements. La moyenne du nombre d'affaires est de 11'124 depuis l'année 2001. Le taux d'élucidation des infractions est de 47.4% en 2009 (moyenne à 49% depuis 2001).

Les affaires concernant les infractions contre le patrimoine représentent le 61% du total des affaires, les affaires classées sous la rubrique autre/divers (menaces, injures, loi fédérale sur les armes et les munitions, violation de domicile, utilisation abusive d'une installation de télécommunication, diffamation, etc) représentent 14.6%, les affaires relatives aux stupéfiants 12.2%, les atteintes à l'intégrité corporelle 5.8%, le solde de 6.4% étant représenté par les infractions à la loi sur le séjour des étrangers, les incendies, les atteintes à l'intégrité sexuelle, les suicides et les décès.

Toutes les catégories d'affaires et/ou d'événements montrent une diminution par rapport à 2008 (-0.9% pour les affaires contre le patrimoine, -13.9% pour les affaires classées sous la rubrique autre/divers, -14.3% pour les affaires relatives aux stupéfiants, -16.3% pour les atteintes à l'intégrité corporelle, -10.9% pour les affaires concernant les atteintes à l'intégrité sexuelle et les mœurs).

### ***Infractions contre le patrimoine***

Le nombre d'infractions contre le patrimoine (8'032) est en diminution (-5.6%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (8'507)

Les infractions contre le patrimoine les plus fréquentes sont les dommages à la propriété (sans les graffitis). Ceux-ci, au nombre de 1'675 sont stables par rapport à la moyenne (1'713) calculée de-

puis l'année 2001. Les dommages à la propriété par graffiti, au nombre de 331, sont inférieurs à la moyenne 2001-2009 (364) et en très nette diminution (-34%) par rapport à l'année 2008 (502).

Le nombre de vols simples (1'173) est en nette diminution (-11.5%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (1'325).

Les vols par effraction, au nombre de 1'036 (délits réalisés et tentatives), sont par contre un peu au-dessus de la moyenne 2001-2009 (959) et assez stables par rapport à l'année 2008 (1'019). Le nombre de vols par effraction dans les villas (86 délits réalisés) est relativement stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (80). Par contre, le nombre d'appartements cambriolés (161 délits réalisés) est largement supérieur (+57%) à la moyenne 2001-2009 (107). De même, le nombre de vols par introduction clandestine dans les villas est stable (32) par rapport à la moyenne 2001-2009 (30) et le nombre de vols par introduction clandestine dans les appartements (117) est quelque peu supérieur à la moyenne 2001-2009 (102). Le nombre de vols par effraction et de vols par introduction clandestine dans les habitations est stable dans le district de Neuchâtel (416) par rapport à la moyenne 2001-2009 (412). Par contre, il est en forte augmentation à La Chaux-de-Fonds (312) par rapport à la moyenne 2001-2009 (249); il faut noter toutefois qu'il était de 319 en 2001 et qu'il avait progressivement diminué jusqu'à 180 en 2007. Ces deux types de délits sont, dans les autres districts, soit égaux à la moyenne, soit en dessous de celle-ci. Il faut relever encore une nette diminution (-32%) du nombre de vols par effraction et de vols par introduction clandestine dans les industries (49) par rapport à la moyenne 2001-2009 (72), mais une augmentation (+20%) dans les établissements publics (100 délits contre 84 en moyenne 2001-2009). Les autres cibles (commerces, services, installations sportives) sont soit égales à la moyenne soit en dessous.

Le nombre de vols commis dans les véhicules (453) est nettement en dessous de la moyenne 2001-2009 (550) et en nette diminution (-30%) par rapport maximum de l'année 2002 (648). De même, le nombre de vols par effraction commis dans les véhicules (235) est en nette diminution (-29.2%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (332) en très nette diminution (-51.7%) par rapport à l'année 2004 (487). Les vols de véhicules, au nombre de 697, continuent de diminuer (-11%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (785), alors qu'ils atteignaient le nombre de 928 en 2001. A noter qu'environ 70% des vols de véhicules concernent des cycles et que l'on a enregistré le vol de 482 cycles en 2009 contre le maximum de 594 atteint en 2001. Parallèlement, ce sont 65 voitures qui ont été volées en 2009 contre 154 en 2001, 62 cyclomoteurs en 2009 contre 93 en 2001 et 51 motos en 2009 contre 60 en 2001.

Le nombre d'infractions concernant des vols à l'étalage (600) annoncés à la police est en forte progression (+21.2%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (495).

Le nombre de vols à la tire enregistrés en 2009 (439) est à nouveau en hausse par rapport à 2008 (331), mais stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (409). A noter une très forte diminution (-30.4%) par rapport à l'année record 2004 (631). Quant au nombre de vols à l'astuce (78), on constate une forte augmentation (+52.9%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (51). Le nombre de vols à l'arrachée (33) est, quant à lui, stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (30), de même que le nombre d'infractions de brigandage (51) par rapport à la moyenne 2001-2009 (46), mais en forte diminution (-25%) par rapport à l'année 2008 (68).

Les appropriations illégitimes (214), les utilisations frauduleuses d'un ordinateur (117), les abus de confiances (113), les escroqueries (103), les recels (51) et les autres infractions au patrimoine sont tous égaux et/ou en dessous de la moyenne 2001-2009.

### ***Infractions à l'intégrité corporelle (violence)***

Le nombre d'infraction à l'intégrité corporelle (778 infractions pour 705 affaires) est enfin en diminution depuis 2001 (503), alors qu'il n'avait cessé de croître depuis lors. Il s'approche de la moyenne 2001-2009 (723) et diminue significativement (-16.2%) par rapport à l'année 2008 (929).

Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle, en dehors des violences au sein du couple, est de 539 (pour 492 affaires). Il est un peu inférieur à la moyenne 2001-2009 (570).

Sans compter les violences au sein du couple, le nombre de voies de fait (352) est en dessous de la moyenne 2001-2009 (370) et en forte diminution (-27.1%) par rapport à l'année 2008 (483). Le nombre de lésions corporelles simple (135) est inférieur à la moyenne 2001-2009 (147), alors que le nombre de lésions corporelles graves (8) est égal à la moyenne 2001-2009. Il en est de même

pour les agressions (8) et les mises en danger de la vie d'autrui (13). Le nombre de rixes (2) est en nette diminution par rapport à 2008 (9) et le maximum atteint en 2006 (10).

Il n'y a eu aucun meurtre en 2009, mais 4 tentatives. Une seule dénonciation pour homicide par négligence réalisé est à déplorer.

Le nombre de violences (331) commises dans l'espace public dans les trois principales villes [Neuchâtel (193), La Chaux-de-Fonds (117), Le Locle (21)] est en nette diminution (-20.4%) par rapport à 2008 (416), mais supérieur à la moyenne 2001-2009 (297).

Le nombre d'infractions commises avec une arme [arme à feu, arme blanche, spray] (80) est nettement en régression (-29.2%) par rapport à l'année 2008 (113) et est inférieur à la moyenne 2001-2009 (98). Il s'agit majoritairement, sans être exhaustif, de menaces (31), brigandages (15), lésions corporelles simples (9), dommages à la propriété (8), lésions corporelles graves (3), tentatives de meurtres (2), voies de fait (2), agression (1). Au total, ce sont 30 infractions qui ont été commises dans l'espace public au moyen d'une arme, dont 21 avec une arme blanche et 4 avec une arme à feu, 4 avec un spray et 1 avec une arme à air comprimé.

En ce qui concerne le nombre de violences commises au sein du couple (337) annoncées à la police en 2009, il est inférieur à la moyenne 2005-2009 (370) et représente le minimum depuis l'entrée en vigueur de la loi spécifique (avril 2004). Les 337 affaires ont abouti à la dénonciation de 685 infractions (moyenne 2005-2009, 713 infractions), dont 214 pour voies de fait, 180 pour menaces, 102 pour injure, 44 pour utilisation abusive d'une installation de télécommunication, 33 pour des dommages à la propriété. Les affaires d'une certaine gravité (au sens pénal du terme) ont concerné 14 infractions de contrainte, 20 lésions corporelles simples, 2 contraintes sexuelles (dont 1 tentative), 4 viols, 2 tentatives de meurtre, 2 mises en danger de la vie d'autrui, 3 incendies délibérés (dont 1 tentative), 1 lésion corporelle grave.

### ***Intégrité sexuelle et mœurs***

Le nombre d'infractions à l'intégrité sexuelle ou aux mœurs (113 infractions pour 138 affaires) est égal à la moyenne 2001-2009 (162 infractions pour 143 affaires).

Le nombre d'affaires concernant des actes d'ordre sexuel avec ou devant des enfants (27) est en nette diminution (-40%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (45). Le nombre d'affaires pour des actes d'ordre sexuel sur des personnes incapables de discernement ou de résistance (3) est stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (4). Par contre, le nombre d'affaires concernant des désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (28) est nettement supérieur à la moyenne 2001-2009 (20).

Le nombre de viols (18 dont 1 tentative) est dans la moyenne 2001-2009 (21), de même que le nombre de contraintes sexuelles (17 contre une moyenne à 16).

Le nombre d'infractions pour exhibitionnisme (16) est stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (13).

Le nombre d'infractions pour pornographie (22 dont 15 pour pornographie dure) est inférieur à la moyenne 2001-2009 (28).

Il y a eu, en 2009, 1 dénonciation pour encouragement à la prostitution, 1 dénonciation pour traite des êtres humains et 8 infractions dénoncées pour exercice illégal de la prostitution.

### ***Autres infractions/divers***

Le nombre d'infractions entrant dans cette catégorie (1'505) – sans compter les infractions commises dans le cadre des relations de couple - est un peu inférieur à la moyenne 2001-2009 (1'576), mais en nette régression (-12.9%) par rapport à 2008 (1'728). On compte en particulier les menaces (387), les injures (232), les infractions à la loi fédérale sur les armes et les munitions (125), les violations de domicile (109), les insoumissions à une décision de l'autorité (75), les utilisations abusives d'une installation de télécommunication (69), les mises en circulation de fausse monnaie (58), les diffamations (43), les violences et menaces contre les autorités et les fonctionnaires (33),

les faux dans les certificats (31), les calomnies (27), les faux dans les titres (23), les contraintes (10), etc.

Dans le cadre des infractions à la loi fédérale sur les armes et les munitions, ce sont en tout 156 armes qui ont été séquestrées, soit un nombre égal à la moyenne 2001-2009 (157), mais largement inférieur (-22.7%) à celui de l'année 2008 (203). Les armes séquestrées sont principalement des armes blanches (78), des répliques d'armes (27), des armes pulvérisantes (24), des fusils (11), des armes de poing (9).

### ***Loi fédérale sur les stupéfiants***

Au total, le nombre d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants (1'621 infractions pour 1'174 affaires) est supérieur à la moyenne 2001-2009 (1'407 infractions pour 1'263 affaires).

Il s'agit de 682 contraventions pour consommation de produits stupéfiants, 778 contraventions pour possession illégale/saisie (cas bénin), 74 infractions pour trafic de produits stupéfiants (cas bénin), 44 infractions pour trafic de produits stupéfiant (cas grave), 31 infractions pour culture ou production de produits stupéfiants (cas bénin), 4 infractions pour culture ou production de produits stupéfiants (cas grave), 3 infractions pour possession illégale/saisie (cas grave), 2 infractions pour transit de stupéfiants (cas grave), 3 infractions pour importation non autorisée (cas bénin).

### ***Incendies***

Le nombre d'incendies survenus en 2009 (181) est relativement proche de la moyenne 2001-2009. Le nombre d'affaires concernant des incendies avec cause humaine délibérée (85, dont 3 tentatives) est par contre largement supérieur (+41.7%) à la moyenne 2001-2009 (60). Le nombre d'incendies avec cause humaine fortuite (46), le nombre d'incendies avec cause technique (27), le nombre d'incendies avec cause humaine indéterminée (11), sont, soit inférieurs, soit égaux aux moyennes 2001-2009 (respectivement, 52, 44, 10). Il n'y a eu que 1 incendie avec cause naturelle. Pour l'heure demeurent encore 11 causes indéterminées (moyenne 2001-2009; 6).

### ***Décès - suicides***

Le nombre d'enquêtes concernant des levées de corps s'élève à 110, soit légèrement inférieur à la moyenne 2001-2009 (115). Parmi ces levées de corps, 46 ont concerné des suicides, ce qui est supérieur à la moyenne 2001-2009 (40). A relever qu'en plus des 46 suicides, 32 interventions ont découlé de tentatives de suicides.

Parmi les 64 décès autres que les suicides, il faut relever 50 décès d'origine naturelle, 5 noyades, 1 overdose, 1 accident de travail, 1 accident de loisirs et 6 autres causes.

Parmi les 46 suicides, il faut relever 15 pendaisons, 8 précipitations dans le vide, 6 par le biais d'une organisation d'assistance, 5 par arme à feu, 3 par arme blanche, 2 par collision par le train, 2 par inhalation de gaz, 2 par étouffement, 2 par absorption de médicaments, 1 autre modus.

### ***Disparitions***

Au total, 348 personnes en fugue ont fait l'objet d'un signalement, contre 408 en 2008. Parmi les 348 personnes en fugue, 188 provenaient d'hôpitaux/cliniques, 110 de homes/foyers éducatifs, le solde (50) concerne principalement des fugues du domicile parental ou d'une autre autorité. A noter que 46% des personnes en fugue ont moins de 20 ans. 62.3% des personnes en fugue sont des hommes.

Quant aux personnes disparues, 45 ont fait l'objet d'un signalement ou d'une enquête, contre 42 en 2008. Parmi les 46 personnes disparues, 32 ont disparu de leur domicile, 3 sur la voie publique, 5 de homes ou de foyers éducatifs, 3 d'un hôpital ou d'une clinique, 1 à la gare, 1 dans un magasin, 1 dans une manifestation sportive. A noter que 11% des personnes disparues ont moins de 20 ans. 58.2% des personnes disparues sont des hommes.

## **Suspects**

Au total, 3'843 personnes (physiques) suspectées d'avoir commis un délit en 2009 ont été dénoncées à la justice, ce qui est inférieur (-8.5%) à la moyenne 2001-2009 (4'200). Il s'agit de 3'011 hommes et de 832 femmes. Les 3'843 suspects ont été dénoncés pour avoir commis 7'771 infractions (moyenne 2001-2009, 8'253), dont 1'327 suspects pour 2'413 infractions au patrimoine, 1'510 suspects pour 2'123 infractions figurant dans la catégorie autre/divers, 1'037 suspects pour 1'665 infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, 827 suspects pour 961 infractions à l'intégrité corporelle, 322 suspects pour 395 infractions à la loi sur le séjour des étrangers, 109 suspects pour 128 infractions contre l'intégrité sexuelle et les mœurs, 63 suspects pour 86 infractions dans le domaine des incendies.

Parmi les 3'645 suspects (sans compter ceux qui ont commis une infraction à la loi sur le séjour des étrangers), 45.45% (1'650) sont d'origine étrangère et 54.6% (1'995) de nationalité suisse, 92.2% ont un domicile en Suisse et 7.8% un domicile à l'étranger. Parmi les 1'650 suspects d'origine étrangère, 44.5% ont un permis C, 23.4% un permis B, 9.6% n'ont pas de permis de séjour mais une présence légale sur le territoire suisse, 6.9% ont un permis N (requérant d'asile), 5.2% sont illégaux, 3.7% ont un permis F (autorisation provisoire), 3.1% ont un statut de séjour inconnu, 2.2% ont un permis G (autorisation frontalière), 0.9% ont un permis L (autorisation de courte durée), 0.4% ont un statut de non entrée en matière (NEM).

Parmi les 1'650 suspects d'origine étrangère, 14.2% sont nés au Portugal, 14% sont nés en Suisse, 13.7% en France, 6.5% au Kosovo, 3.6% en Turquie, 3.4% en Algérie, 3.4% en Italie, 3% au Maroc, 2.2% en Géorgie, 2.1% en Roumanie, 2.1% en Serbie, 2% en Angola, le reste des pays de naissance étant inférieur à 2%.

Parmi les 1'650 suspects d'origine étrangère, 48% sont nés Europe, 21% en Afrique, 12.8% en Asie, 12.8% en Suisse, 4% en Amérique du Sud et centrale, 1% inconnu, 0.3% en Amérique du Nord, 0.1% en Océanie.

Parmi les 3'843 suspects, les mineurs représentent une part de 15%, les 18-25 ans 24%, les 25-35 ans 23%, les 35 ans et plus 38%.

## **Victimes - lésés**

Au total, 9'378 personnes (physiques) ont été victimes ou lésées en 2009, ce qui est inférieur (-6.5%) à la moyenne 2001-2009 (10'245). Il s'agit de 5'467 hommes et 3'911 femmes. Il y a eu 7'219 victimes pour 8'990 infractions au patrimoine, 1'531 victimes pour 2'109 infractions figurant dans la catégorie autre/divers, 1'069 victimes pour 1'175 infractions contre l'intégrité corporelle, 228 victimes pour 247 infractions à l'intégrité sexuelle, 291 victimes pour 314 infractions dans le domaine des incendies.

Parmi les 9'378 victimes, 27% (2'609) sont d'origine étrangère et 73% (6'769) de nationalité suisse. Parmi les 2'609 victimes d'origine étrangère, 59.1% ont un permis C, 22.5% un permis B, 8.7% ont un statut de séjour inconnu, 2.6% ont un permis G (autorisation frontalière), 2.1% n'ont pas de permis de séjour mais une présence légale sur le territoire suisse, 1.7% ont un permis N (requérant d'asile), 1.6% ont un permis F (autorisation provisoire), 1.2% ont un permis L (autorisation de courte durée), 0.3% sont illégaux.

Parmi les 2'609 victimes d'origine étrangère, 20.2% sont nés au Portugal, 18% en France, 15% en Suisse, 7.5% en Italie, 2.6% en Espagne, 2.4% au Kosovo, 2.2% au Maroc, 2.1% en Turquie, le reste des pays de naissance étant inférieur à 2%.

Parmi les 2'609 victimes d'origine étrangère, 61.1% sont nées Europe, 15% en Suisse, 12.1% en Afrique, 6.2% en Asie, 3% en Amérique du Sud et centrale, 1.9% inconnu, 0.6% en Amérique du Nord, 0.1% en Océanie.

Parmi les 9'378 victimes, les mineurs représentent une part de 7.7%, les 18-25 ans 11.6%, les 25-35 ans 18.5%, les 35 ans et plus 62.4%.

## **Mineurs**

Au total, 562 mineurs (personnes physiques) ont été dénoncés pour avoir commis une infraction, ce qui est inférieur (-11%) à la moyenne 2001-2009 (631). Il s'agit de 81.5% de garçons et de 18.5% de filles. Les dénonciations concernent la commission de 1'204 infractions, ce qui est très inférieur (-20%) à la moyenne 2001-2009 (1'510).

Il faut relever une baisse significative (-24.5%) du nombre de mineurs (277) dénoncés pour des infractions au patrimoine par rapport à la moyenne 2001-2009 (367). Le nombre de mineurs dénoncés pour des infractions classées dans la catégorie autre/divers (167) est supérieur (+33%) à la moyenne 2001-2009 (125), mais en baisse (-9.2%) par rapport à l'année record 2007 (184). De même, le nombre de mineurs dénoncés pour des infractions à l'intégrité corporelle (122) est supérieur (+16.1%) à la moyenne 2001-2009 (105), mais en baisse (-19.7%) par rapport à l'année record 2007 (152). Le nombre de mineurs dénoncés pour des infractions à l'intégrité sexuelle et aux mœurs (22) est relativement stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (17). Par contre, le nombre de mineurs impliqués dans des incendies (12) est inférieur (-43.9) à la moyenne 2001-2009 (21). Quant aux infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, ce sont 157 mineurs qui ont été dénoncés, soit un nombre inférieur à la moyenne 2001-2009 (178).

Il faut relever que 85.6% des mineurs qui ont été dénoncés en 2009 ont leur domicile inscrit dans le canton de Neuchâtel et que 66% sont de nationalité suisse (372). Parmi les 34% de mineurs de nationalité étrangère (190), 50.5% ont un permis C, 25.3% un permis B, 5.8% un permis N (requérant d'asile), 5.3% un permis F (autorisation provisoire), 4.7% sont illégaux, 3.7% n'ont pas de permis de séjour mais une présence légale sur le territoire suisse, 2.6% ont un statut inconnu, 2.1% un permis L (autorisation de courte durée). A noter encore que 39.5% des mineurs de nationalité étrangère sont nés en Suisse, 10% au Portugal, 6.3% en France, 4.2% au Kosovo, 3.2% en Algérie, 2.6% au Cameroun, 2.6% en République démocratique du Congo, 2.6% en Turquie, 2.1% en Angola, 2.1% au Canada, 2.1% en Serbie, le reste des pays de naissance étant inférieur à 2%.

## **5.6. Conclusions**

La police neuchâteloise a mené, au cours des trois dernières années, la plus vaste réforme de son histoire qui lui a permis de se doter des outils et structures à même d'affronter les défis sécuritaires du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces changements importants permettent aujourd'hui à la police neuchâteloise de répondre aux attentes de la population, en particulier au travers des activités de la police de proximité mais aussi de consolider son réseau sécuritaire, tant sur le plan local que régional.

Aussi, au cours des prochaines années, il s'agira surtout de consolider l'édifice en accordant une attention toute particulière aux aspects de gestion interne. En effet, le succès des réformes entreprises repose largement sur les épaules des hommes et des femmes qui oeuvrent au quotidien au service du canton et de sa population. Il s'agit donc de favoriser également les conditions-cadres propices à l'exercice de leur mission en accordant toute l'importance voulue aux aspects humains.

L'année 2010 sera marquée par les préparatifs visant à faciliter l'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette législation modifiera sensiblement l'activité judiciaire de la police et ses relations avec les nouvelles autorités de poursuite pénale. Mais elle doit aussi simplifier la collaboration intercantonale ainsi que les diverses démarches d'entraide qui en découlent. En ce sens, cette autre réforme est aussi un facteur de rapprochement entre les diverses polices de ce pays.

La police neuchâteloise sera ainsi à même d'affronter sereinement les défis de ces prochaines années dans le respect des valeurs qu'elle cultive, soit la transparence, le pragmatisme, l'humanisme et le progressisme.